

Procès verbal du Conseil Municipal du 12 Juin 2020

Sur convocation en date du 6 Juin 2020, le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 12 Juin 2020 à 20h 30 en la salle des fêtes, sous la présidence de Jean-François LHERMITTE, Maire.

Étaient présents :

Mmes Maryline BERTRAND, Yvette BRENET, Peggy MERESSE et Annie BLAZART

MM. Jean-François LHERMITTE, Hubert PAILLAT, Romain BOUJU, Laurent COUTHOUIS, Jean-Marie PARNAUDEAU

Absents excusés : Romain THIESSE (pouvoir à Hubert PAILLAT), Dimitri BILLEROT (pour les délibérations 15 et 16, pouvoir à Jean-François LHERMITTE),

Le PV du Conseil Municipal du 23 Mai 2020 est approuvé.

M. Laurent COUTHOUIS est désigné comme secrétaire de séance

15/20 Vote du budget 2020

M. le maire propose le vote du budget qui s'équilibre en

Fonctionnement : 275 313.00€

Investissement 171 209.99 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Tableau annexe sur la situation financière de la commune

Les principaux ratios caractérisant la situation financière de la commune sur la base d'une population légale de 226 habitants sont les suivants :

	Commune	moyenne départementale
Endettement	451€	589 €
Charges fonctionnement	598€	707 €
Recettes fonctionnement	1106€	909€
CAF	398€	216 €

Ratio désendettement

13,5 mois

50 mois

Ces différents ratios montrent la bonne santé de la commune dont les charges de fonctionnement sont nettement inférieures à la moyenne (-15%), les recettes de fonctionnement supérieures à la moyenne départementale (21%), etc

Ces résultats sont toutefois améliorés par la recette prévue de 3 années d'IFER (puisque les titres 2018 et 2019 n'avaient pas été émis par l'administration fiscale, situation que l'on ne retrouvera pas les années suivantes), la norme en matière de recette étant plutôt l'ordre de la moyenne départementale.

Les principaux investissements prévus sont :

- défense incendie de 5 hameaux 28K€
- aménagement de l'atelier communal 8K€
- acquisitions foncières 10 K€ (chanconie et expropriation notamment)
- études centre bourg 5 K€
- études cheminement piétonnier étang 3 K€
- matériel outillage 1K€
- réfection mairie 5K€
- réfection préau mairie 2K€
- fleurissement 2K€

Il s'ensuit que l'exécution du budget 2020 sera en fait fonction du taux de réalisation du budget investissement, taux qui risque d'être faible dans la mesure où la crise sanitaire et la mise en place tardive du nouveau conseil municipal ont retardé de nombreux projets.

Compte tenu de l'excédent important 2019 (autour de 95 K€) qui n'est pas budgété, le compte administratif n'étant pas voté, il est donc possible que le commune arrive à se désendetter en totalité en 2020.

16/20 Fixation des indemnités des élus (maire, adjoints, conseiller municipal délégué)

Les nouvelles dispositions de la loi du 27 12 2019 portant sur la revalorisation des indemnités des maires et adjoints, (correspondant en fait à une majoration de 50%) fixent désormais l'enveloppe maximale de la dotation possible pour ces indemnités autour de 27 750€, sachant que le budget précédemment alloué à ces indemnités était de l'ordre de 14 500 €. En contrepartie de cette augmentation du plafond légal, l'Etat a majoré une dotation de 1550 €.

Il est clair qu'un alignement des indemnités allouée aux élus à leur taux maximum serait, dans les faits, essentiellement supporté par le budget communal, solution qui n'est guère envisageable.

A leur demande expresse, le maire et les adjoints ne souhaitent pas alourdir la charge pesant sur le budget et un budget global de l'ordre de 16 000 € paraît plus raisonnable et adapté à la taille de la commune. Ils demandent donc que leur indemnité n'atteigne pas le plafond légal et se limite à 9,2% de l'indice brut terminal. La norme est de 25.5% pour le maire et 9.9% pour les adjoints.

Le Conseil décide, à compter du 23 Mai 2020:

Article 1: de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L 2123 23, L 2123 24 du code général des collectivités territoriales :

* maire : 9.2%

* 1° adjointe : 9.2 %.

* 2° adjoint : 9.2%

* conseiller municipal délégué : 6.5%

Le montant de l'indemnité du maire et de chaque adjoint et conseiller délégué subira automatiquement et immédiatement les évolutions de l'indice brut de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Le versement des indemnités s'effectuera mensuellement.

Article 2 : Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée avec 7 voix pour, 1 voix contre (Mme Maryline BERTRAND-BAHEUX) et 3 abstentions (MM. Jean-Marie PARNAUDEAU, Laurent COUTHOUIS et Mme Peggy MERESSE)

Tableau récapitulatif des indemnités de fonction

	% de l'indice brut terminal de la fonction publique	
Jean-François LHERMITTE, Maire	9.2%	soit 357.82 €
Maryline BERTRAND-BAHEUX, 1° Adjointe	9.2%	soit 357.82 €
Hubert PAILLAT, 2° Adjoint	9.2%	soit 357.82 €
Yvette BRENET, Conseillère Municipale	6.5%	soit 252.80€

Déléguée

17/20 Adhésion au dispositif « argent de poche »

La MDEE Parthenay et Gâtine développe une opération nationale sur notre territoire , « argent de poche » qui permet à des jeunes âgés de 16 et 17 ans de participer à la vie communale sous forme de demi journées d'activités au sein des services municipaux, du type jardinage, entretien simple de bâtiments. Cette activité est rémunérée à raison de 15 € par demi journée de 3 heures, à la charge communale, mais sans charges sociales. Elle ne peut se dérouler bien entendu que durant les vacances scolaires.

Quelques jeunes germariens ayant souhaité profiter de cette opportunité, la commune souhaite s'inscrire dans ce dispositif avec un plafond de 50 demi journées, représentant donc une somme de 750€

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

18/20 Attribution d'une indemnité aux agents municipaux suite au Covid

Le décret 2020- 570 du 14 mai 2020 permet aux collectivités locales de verser à leurs agents une prime exceptionnelle relative aux sujétions exceptionnelles qu'ils ont subies dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

En conséquence, le conseil municipal propose d'attribuer aux agents communaux une prime exceptionnelle de 1000€ au prorata de leur temps de présence, à savoir :

- M. Yannick JOLY 714 €
- Mme Christine STAATH 228 €
- Mme Patricia BEGUIER 57 €

Cette prime exceptionnelle sera versée au mois de Juin 2020

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

19/20 Installation wc et douche dans l'atelier municipal ; approbation des devis

L'installation du nouvel atelier municipal est sur le point de se terminer. Après la réalisation de la partie atelier, le démontage de la charpente intérieure, il reste à réaliser un ensemble douche wc pour l'agent communal.

Nous avons reçu deux devis :

- l'un de l'entreprise Cédric Jean-Pierre pour la partie gros œuvre 3993.60 €
- l'autre de l'entreprise Billon pour la partie plomberie sanitaire et électricité pour un montant de 2 338.50 €

Le conseil mandate le maire pour signer ces conventions et en suivre l'exécution

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

20/20 Proposition de renouvellement de la commission locale des impôts directs

M. le maire propose une liste de 24 contribuables à présenter à la DGFIP des Deux Seves qui choisirait dans cette liste 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants

M. Hubert PAILLAT La Viclaire
M. Roger ARTAULT 3, route de
Pamproux.

M. Jean-Marie PARNAUDEAU
Coussay

M. Guillaume SIMON BOUHET
La Bertrandière

M. Michel JALLET Les Touches

M. Christian DAVID La Tuilerie

M. Albert ALLARD Le Bourg

M. Grégory DELAVault La Fistoubière

M. Francis MAZIERE Le Bourg

M. Jean-Claude GUIGNARD
La Chauvinière

M. Jean-Claude PARAUD La Boucherie
79340 –MENIGOUTE

M. Paul BRAULT 24 rue des
Buissons 79000 NIORT

M. Bertrand POULAIN La Boulinière
Mme Chantal ZULUETA La
Boucherie

M. André BLONDEAU Coussay

M. François DAVID La Rivière

M. Fernand CHAIGNE La Plaine

M. Anthony ECALLE Le Breuil

M. Alain BROST Le Bourg

Mme Yvette BRENET

La Chauvinière

M. Laurent ALLARD Le Bourg

M. Gérard LEGOUT
Le Bourg

M. Yves SURRAUT
Fonbauban 86600 SANXAY

M. Laurent BAHEUX

16 rte de la Rochelle 86600 SANXAY

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

21/20 Revitalisation du cœur de bourg

Dans la suite des réflexions menées depuis Décembre 2017, il convient de poursuivre la revitalisation du cœur de bourg.

M. le Maire propose donc de confier un Avant projet Sommaire permettant de disposer à la fois un plan de projet ainsi qu'un estimatif quantitatif.

Ceci permettra :

- de fournir une base de travail et de discussion au groupe d'habitants intéressés et concernés par ce sujet
- de déposer les demandes de subvention indispensables

La mission d'Eline Bordier est évaluée à 1494 €

Celle d'Equipe Ingénierie à 1140 €ttc

Le conseil municipal mandate M. le Maire pour signer et administrer ces deux missions.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

Débat et questions diverses

Budget : le maire a rappelé que le projet avait été débattu lors de la réunion précédente et qu'il s'agissait d'un budget de transition dont il conviendrait de suivre l'exécution mois par mois. Il nous faut lancer études et projets et si leur concrétisation n'est pas assez rapide, il faudra alors envisager en fin d'année, par une décision modificative de rembourser la quasi-totalité de la dette, Peggy MERESSE considère que c'était une bonne méthode, pour profiter ensuite de taux d'intérêt plus bas pour financer nos nouvelles ambitions JM Parnaudeau s'est interrogé sur le projet de réhabilitation de l'ancienne mairie. Maryline BERTRAND BAHEUX a rappelé qu'il s'agissait d'une idée de l'ancienne équipe. Grâce à l'atelier municipal, l'ancienne mairie va pouvoir être vidée (elle sert actuellement de débarras). Or l'ancienne mairie est située directement sur la place facilement accessible et visible. Son réaménagement permettrait d'avoir un véritable accueil des visiteurs et de supprimer la banque actuelle qui oblige les hôtes de rester debout. JF Lhermitte a précisé que de toute façon, le Conseil actuel serait appelé à débattre de cette hypothèse et de décider.

Indemnité des élus : Maryline BERTRAND-BAHEUX s'est opposée à la proposition du Maire, considérant qu'il était anormal que son indemnité ne soit pas supérieure à celle des adjoints, compte tenu des sujétions auxquels ce dernier doit faire face (temps passé, nombreux déplacements à Parthenay, etc). JF Lhermitte a expliqué à nouveau son souhait de ne pas obérer les finances communales, compte tenu du poids important de ces indemnités (12% des frais de fonctionnement). Donner au maire l'indemnité maximale prévue réduirait pratiquement à rien celle versée aux adjoints en respectant cette enveloppe. Il a ajouté qu'il s'agissait d'une décision tout à fait personnelle, qui n'avait pas vocation à se pérenniser, un autre maire de St Germier pouvant tout à fait prétendre à une indemnité plus convenable

Dispositif argent de poche : tout le conseil s'est réjoui de cette initiative qui avait été lancée il y a 2 ans et avait échoué, faute de candidats. Cette année, au moins deux jeunes sont intéressés, Aurélien Boutin et Guillaume Mathoux. Dans ce cadre, ils pourraient se voir confier différents travaux nettoyage du lavoir, peinture de la porte de l'église, lasure piliers four à pain. Une autre opportunité pourrait consister en la fabrication d'un barbecue dans le parc, mais nécessitant probablement plus de participants ainsi qu'un encadrement compétent.

Maryline BERTRAND-BAHEUX a rappelé que la commune était aussi prête à aider les jeunes devant passer leur permis de conduire, et qu'elle pourrait aussi aider les jeunes préparant le BAFA qui constitue aussi une dépense parfois lourde pour les familles, examen qui favorise toutefois

l'insertion sociale des jeunes. JF Lhermitte a noté toutefois que cette aide au permis de conduire ou au BAFA devait être étudiée au cas par cas avec le jeune concerné, la commune souhaitant qu'en contre partie, le jeune effectue quelques tâches pour les biens ou les habitants (soutien scolaire, menus travaux, etc). Romain BOUJU a insisté sur la nécessité de faire connaître ces différents dispositifs aux jeunes. Maryline BERTRAND-BAHEUX, au-delà du prochain bulletin municipal qui évoquera cette question, pense possible d'adresser un mailing spécifique

Commission communale des impôts directs: Romain BOUJU s'est interrogé sur les critères de l'Administration fiscale pour choisir par mi les propositions de la commune. JF Lhermitte a avoué son ignorance, mais l'administration pouvait s'appuyer sur des informations que ne détient pas la commune (casier judiciaire, revenus etc). Maryline BERTRAN-BAHEUX s'est étonné que cette liste comporte peu de femmes. JF Lhermitte a rappelé que la précédente commission n'en comportait aucune.

Maîtrise d'œuvre cœur de bourg: Romain BOUJU s'est étonné, comme d'ailleurs tout le conseil de la faible rémunération demandée par cette équipe, en comparaison de celle demandée pour le cheminement autour de l'étang et adoptée lors du conseil précédent.

DIA DESMIER Mme Billaud nous a fait part, par le biais de son notaire, de son souhait de céder la majeure partie de l'héritage de ses parents composé d'une maison située rue du Presbytère (et louée), d'un jardin non attenant et de diverses terres agricoles (autour de 0.8 ha) situées également rue du Presbytère dont une partie est louée à M. Laurent Allard., le tout pour un montant demandé de 180 000 €. Cette dernière parcelle a été inscrite au PLU pour possible urbanisation future. En effet, ce terrain est l'un des rares à disposer de tous les réseaux (eau, électricité et assainissement collectif).

Pour des raisons juridiques, nous avons demandé au notaire de représenter cette demande en 3 lots et saisi l'Administration des Domaines pour estimer chacun des biens.

La commune aura, les demandes en bonne et due forme reçues, le choix entre trois solutions :

- les accepter (pour chaque lot)
- les refuser (pour chaque lot)
- les accepter mais au prix fixé par les Domaines.

Dans ce dernier cas, le vendeur aura le choix entre trois solutions :

- retirer son offre
- l'accepter
- aller devant le juge de l'expropriation pour contester l'offre financière de la commune.

JF Lhermitte a précisé que tant que nous n'aurions pas d'estimation des Domaines, il sera impossible de discuter de cette proposition. Cette discussion aura lieu préalablement en commission, de manière discrète.

Terrain Paillat M. Hubert Paillat est propriétaire d'une parcelle de 251 m² limitrophe des terrains de la succession Desmier. Ces terrains sont également classés en 2 Au. N'en ayant pas l'utilité, il pourrait les céder à la commune au tarif habituel (3000 €/hectare).

Four à pain son allumage a commencé sous la houlette de M. Davignon, M. Mathoux se charge d'y brûler un fagot par jour en attendant de pouvoir le faire fonctionner en totalité après une période d'une quinzaine de jours. La fête inaugurale pourrait avoir lieu le 4 ou 5 Juillet, avec le début des vacances scolaires, selon les prévisions météorologiques. Maryline BERTRAND-BAHEUX a précisé que la commune fournirait le pain et les boissons, mais que chaque participant apporterait les compléments de son choix (pâté, fromage, voire tarte ou tourte qui serait cuite dans le four). JF Lhermitte a noté que cette fête serait purement locale, réservée aux saint germariens sans publicité pour les environs.

Terrains SCHERB : Etienne et Jean-Samuel SCHERB sont propriétaires d'un terrain de 30 ares mitoyen de l'église. Ce pré était utilisé par Joël Vandier qui y laissait son poney pâturer. Ce terrain risquait donc d'être abandonné. La commune a proposé aux propriétaires d'entretenir ce terrain dans le cadre d'un bail précaire, Le risque de transformation en friche urbaine est en effet important. Et ce terrain constitue une très belle entrée pour le parc de l'étang

Cœur de bourg : la vente du terrain n'est toujours pas actée... Nous avons demandé à Eline BORDIER de nous faire une première proposition d'APS comportant un estimatif et un quantitatif qui servirait à la fois de support de discussion pour la définition du projet et son évolution, et de support pour une demande de subvention. Dans cette réflexion, il conviendra de travailler sur la possibilité de créer un café associatif, une loi de décembre 2019 permettant aux petites communes de créer une nouvelle licence 4. Jean-Marie Parnaudeau a rappelé que cette opportunité de création n'était ouverte que jusqu'en décembre 2022 et qu'il ne fallait pas donc traîner en y associant toutes les associations locales.

Réunion des jeunes : il pourrait être intéressant de réunir les jeunes du village pour parler de l'évolution du parc de l'étang (création d'un city stade par exemple, parcours d'aventures, etc).

Gestion des espaces publics : la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires et son remplacement par un desherbeur thermique donne des résultats mitigés. Il faudrait travailler sur un autre modèle de gestion des espaces publics, associant les riverains. Cela sera possible lorsque les réunions de plus de 10 personnes seront autorisées.

Recensement population 2021 : il est programmé pour le 1^o trimestre 2021 et la commune devra recruter un ou deux agents recenseurs. Ce sera sûrement l'occasion de constater la croissance de notre village, 210 habitants en 2010, 226 en 2016 et probablement 250 en 2021.

Pêche : Laurent COUTHOUIS s'est inquiété des incivilités qu'il a rencontrées autour de l'étang et notamment de la pêche dans la réserve qui y est interdite. Le conseil a suivi sa proposition consistant à y installer des grillages inoffensifs pour les poissons, mais entraînant la perte de la ligne pour les contrevenants. De même il a été décidé de multiplier les tournées d'inspection à 2.

La séance est levée à 22h 15.

Maryline BERTRAND

Yvette BRENET

Jean-François LHERMITTE

Hubert PAILLAT

Jean-Marie PARNAUDEAU

Laurent COUTHOUIS

Dimitri BILLEROT

Annie BLAZART

Peggy MERESSE

Romain BOUJU

Romain THIESSE

Absent